

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2022 à Draguignan (Var)

Le 8 mai 2022 à 10h00 les membres de la Fédération française des professionnels de la pierre sèche se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire (AGE) à la Maison des oeuvres, 2 avenue du 4 Septembre, Draguignan (Var).

La convocation a été envoyée par mail aux adhérents le jeudi 21 avril 2022 (cf. annexe 7)

L'Assemblée était présidée par M. Martin Muriot, Président de l'association, assisté de M. Daniel MUNCK, Secrétaire de l'association et de M. Eric Vincens, Trésorier de l'association.

Membres présents ou représentés :

L'association compte 86 adhérents à jour de leur cotisation 2022 à la date de l'AGE
20 personnes étaient présentes, dont 18 à jour de leurs cotisations
36 membres avaient donné procuration, dont 34 à jour de leur cotisation ou valides

Il y avait donc 52 électeurs, soit 60% des adhérents à jour de cotisation.

Il a été établie une liste des personnes présentes lors de l'AGE, ainsi qu'une liste des procurations reçues en vue de l'assemblée générale figurant en annexe 1 du présent procès-verbal.

Quorum

Les statuts prévoyant un minimum de 50% de membres présents pour statuer, l'AGE peut se dérouler normalement.

Ordre du jour de l'AGE :

- Bilan moral et financier 2021
- Budget prévisionnel et actions 2022
- Révision des statuts de l'association
- Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'administration

Le Président a rappelé que l'ordre du jour adressé aux membres en accompagnement des convocations comportait l'ensemble des documents à examiner en vue de l'assemblée générale et invité les participants à poser leurs questions le cas échéant. Il a également rappelé que seuls peuvent voter les adhérents à jour de leur cotisation.

Votes :

A l'issue de l'AG le président de séance a mis aux voix les points figurant à l'ordre du jour :

Rapport moral et financier 2021 (cf. annexes 2 et 3) :

l'Assemblée Générale approuve le rapport moral et le rapport financier 2021 par 52 voix pour, zéro abstention, zéro contre et zéro votes blancs.

Budget prévisionnel et actions 2021 (cf annexe 4) :

l'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel et les actions 2022 par 52 voix pour, zéro abstention, zéro contre et zéro votes blancs.

Modification des statuts de la FFPS (cf annexe 5) :

l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la modification statutaire par 52 voix pour, zéro abstention, zéro contre et zéro votes blancs.

Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration :

l'Assemblée Générale élit en qualité de membres du Conseil d'Administration :

- **Au Collège des praticien·ne·s :**
Arnaud Autric, Vincent Lugeux, Martin Muriot, Laurent Tuccinardi
- **Au Collège des scientifiques :**
Eric Vincens
- **Au Collège filière et territoires :**
Sten Forcioli

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts. Le détail des votes figure à l'annexe 6.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h45.

Le présent procès-verbal de la réunion est établi à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire et signé par le Président de séance, le Secrétaire de séance et le président de la FFPS.

A Draguignan, le 8 mai 2022

Le Président

Martin Muriot



Le Trésorier

Eric Vincens



Le Secrétaire

Daniel Münck



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 mai 2022

Documents annexes





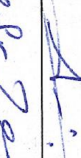


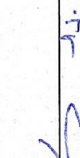




	page
Annexe 1 : Feuilles de présence et procurations	4
Annexe 2 : Rapport moral 2021	7
Annexe 3 : Rapport financier 2021	15
Annexe 4 : Budget prévisionnel et programme 2022	27
Annexe 5 : Statuts approuvés lors de l'AG	29
Annexe 6 : Renouvellement du Conseil d'administration	37
Annexe 7 : Copie de la convocation de l'AG	40

Annexe 1

Assemblée générale du 8 mai 2022
Draguignan, Var

FEUILLE D'EMARGEMENT








Folio /

NOM	Prénom	Structure	Téléphone	E mail	Signature
GUEBIN ANTHONIN GEA	de la Press Auro-athroumo	André de Trame	06 22 12 61 69 06 60 5 80 12 8	council@draguignan.com trame-organisations@draguignan.com	
Porri	Albert	Yuziller	06 22 07 6 8 8 9	albert.porri@gmail.com	
Lenormand	Oliver	Yuziller	06 04 43 30 12	O.lenormand@yuziller.fr	
HUBERT	Stéphane	7 uscielleux	06 61 4 2 8 6 5 1	stephanehubert@yuziller.fr	
BALESTRIERI	SÉBASTIEN	Amphi culture	06 30 66 11 26	sebastien.balestrieri@amphi.com	
AUTRIC	Award	Murailler	06 60 4 8 0 8 1	award.autric@gmail.com	
Lugeux	Vincent	Murailler	05 20 14 25 40	lespierresdeluge@gmail.com	
LANDAY	Nadia	Pierre en Paysage	06 76 94 36 2 8	Pierre.en.paysage@orange.fr	
Porri	Alexandra	Murailler	06 44 76 31 22	alexporri@hotmail.fr	
MUNCK	Daniel	SMGS	06 24 52 63 4 3	d.munck@draguignan.com	
VINGENS	Eric	ECL	06 99 78 07 24	eric.vingens@ecl.fr	
GARNIER	Denis	ENPC	06 17 27 06 31	denis.garnier@enpc.fr	

Assemblée générale du 8 mai 2022
Draguignan, Var

FEUILLE D'EMARGEMENT

Folio 1

NOM	Prénom	Structure	Téléphone	E mail	Signature
BOUZIZ	MATHIAS	MURAILLERS ANCIENS	0660162276	mathias.bouaziz@gmail.com	
SCOTT	Yvan	-	0661641032	yvan.scott@paysag-vel.com	
DELAHAYE	YVAN	Muraille de Provence	0685139605	yvan.delehaye@pierre.fr	
MATHIEU	Rémi	Tur. Lyonnaise	06.71.91.9055		
SECKER	ARISÉ	Mrs. de la garrigue	0450865551		
FORCOUR	Stéphane	Géolithe	0692898059	stephane.forcour@pierre.com	
MURRIOT	Martin	-	0688147066	Martin.murriot@pierre.com	

Assemblée générale du 8 mai 2020

Draguignan, Var

FEUILLE D'EMARGEMENT

NOM	Prénom	Structure	Mandataire	Date de procuration
Dal Mas	David		Martin Muriot	22-avr-22
Savalle	Nathanael		Eric Vincens	22-avr-22
Monmousseau	Florence		Martin Muriot	24-avr-22
Durand	Gilles	Bard Paysages	Martin Muriot	26-avr-22
Bodet	Gildas		Martin Muriot	02-mai-22
Roucheton	Stéphane	Art et rénovation	Martin Muriot	02-mai-22
Blaise	Anne-Lise	ELIPS	Alain Mathieu	03-mai-22
Besseyre	Fabien	CAUE63	Martin Muriot	03-mai-22
Corler	Marc		Martin Muriot	03-mai-22
Crepet	Ludovic	PNR du Verdon	Martin Muriot	03-mai-22
Teixeira Lopes	José Miguel	Culture Paysages	Martin Muriot	04-mai-22
Vergier	Loïc	Gens des pierres	Martin Muriot	04-mai-22
Piettre	Estelle	Atelier aux iris	Martin Muriot	04-mai-22
Arnault	Paul		Eric Vincent	05-mai-22
Fauchery	Daniel		Martin Muriot	05-mai-22
Schneider	Bruno		Alain Mathieu	05-mai-22
Tuccinardi	Laurent	les laviers de bourgogne	Sebastien Balestrieri	05-mai-22
Tuccinardi	Laurent	Pierre mureuse de Bourgogne	Sebastien Balestrieri	05-mai-22
Etienne	Jean-Michel	L'atelier des carthuses	Martin Muriot	05-mai-22
Fuster	Jean-Christophe	Batipole en Limouxin	Nadia Landry	05-mai-22
Naudet	Françoise	Savoir French	Martin Muriot	05-mai-22
Ricklin	Michel	MAP	Martin Muriot	06-mai-22
Froidevaux	Claude		Eric Vincent	06-mai-22
Soulé-Baud	Paul	Murmur de pierres	Martin Muriot	06-mai-22
Cazaux	Corinne	LOP	Olivier Lenormand	07-mai-22
Jeannet	Joel	AB formation	Martin Muriot	07-mai-22
Ravary	Arthur		Martin Muriot	07-mai-22
Vallet	Stéphane		Martin Muriot	07-mai-22
Cousseau	Florian		Eric Vincens	07-mai-22
Bourgarel	Marc Adeline	Marcopiedra	Martin Muriot	07-mai-22
Gourlot	Lilian	CFPPA de Caprentras	Daniel Munck	07-mai-22
Boutteaud	Vincent		Martin Muriot	07-mai-22
Silvestri	Antoine	Pierre et paremat	Eric Vincens	07-mai-22
Carlotti	Laetitia	Arterra	Martin Muriot	07-mai-22
Berthommier	Frédéric	Les murailleurs catalans	Martin Muriot	07-mai-22
Masse	Bertrand	De pierre et de bois	Martin Muriot	07-mai-22

Annexe 2

Rapport moral 2021

L'année 2021 a été une année dynamique avec une activité économique soutenue, avec notamment de beaux projets qui ont permis de regrouper sur le même chantier des mailliers-bâisseurs comme à Etagnac en Charente ou en Corse.

La FFPPS a poursuivi et consolidé son action de promotion de la technique pierre sèche et à la porter à connaissance des maîtres d'œuvre et donneurs d'ordres à travers l'organisation de plusieurs formations prescripteurs et rencontres malgré un contexte sanitaire défavorable. La diffusion des connaissances se fait également par la vente Guide de bonnes pratiques, ventes qui ont encore crû cette année, par la diffusion de nouvelles fiches chantier et la réalisation d'une étude sur les soubassements d'habitation portée par l'association Gens des pierres dans le cadre du projet Laubapro soutenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Enfin, l'année s'est achevée avec une belle participation à ce qui est maintenant devenu le rendez-vous de la "filière pierre", à savoir le salon Rocalia à Lyon.

Dans le même temps, nous avons posé des jalons pour l'avenir avec le changement de statuts et le lancement du groupe de travail France PCI.

Les indicateurs sont au vert avec un nombre d'adhérents en augmentation (132 à jour de leur cotisation 2021) et des rentrées d'argent qui nous permettent d'être totalement indépendants de tout financement extérieur. Une difficulté récurrente que nous rencontrons, largement débattue au Conseil d'Administration, est l'absence d'équipes permanentes pour porter les projets et une structure qui repose donc entièrement sur le bénévolat de ses membres. A l'orée du 10ème anniversaire de la fédé, c'est une des questions clés pour son devenir, aussi nous vous invitons toutes et tous à renouveler votre engagement et à être force de proposition pour de nouvelles actions.

Martin Muriot, Président

Rapport financier 2021

Le total des produits d'élèvent à 52 890 €. La Fédération a consolidé le nombre d'adhérents au nombre de 132 et le volant de cotisation à 8 280 €. Le type d'adhésion choisie (10 €, 50 €, 100 €) reste stable. Si très peu d'adhérents quittent la Fédération, chaque année une petite dizaine de nouveaux adhérents nous rejoignent, Par ailleurs, les opérations de relance de paiement de la cotisation pour des personnes déjà adhérentes l'année passée a permis de sécuriser la valeur financière associée. La Figure 1 montre l'évolution de la valeur des cotisations, elle était de 5900 € (90 adhérents) en 2019.

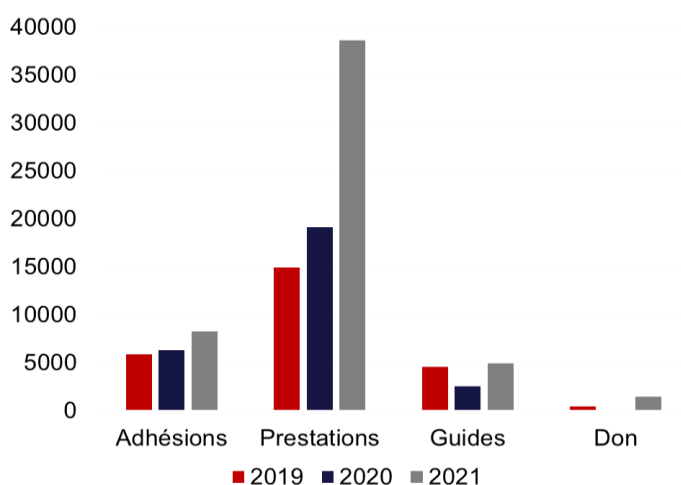


Figure 1 : Evolution des Produits depuis 2019

Pour ce qui est des prestations la valeur a atteint 38 462 €, répartie en 23 177 € pour les formations (prescripteurs + chambre d'agriculture) en augmentation en nombre cette année d'une part (Figure 2) par rapport aux années précédentes, mais aussi due à un certain nombre de diagnostics et études labellisées FFPPS (11 576 €) lui aussi plus développé que par le passé (« Autres » dans la Figure 2), le solde étant associé (3 709 €) aux conférences.

La vente de Guides retrouve son niveau d'avant la COVID avec une valeur de 4 743 € (Figure 1).

A noter que la Fédération a récupéré sous forme de don (Figure1) 1 418 €, une avance pour l'organisation des Rencontres Quercy de la Pierre Sèche qui n'ont, après de multiples reports pour cause de COVID, pas eu lieu.

Le total des charges s'élève à 32 720 €, les frais généraux auront été de 1717 € essentiellement liés à l'envoi des Guides PS. Le reversement aux formateurs pour leur accompagnement et aux experts pour les diagnostics et études s'est élevé à 22 117 €.

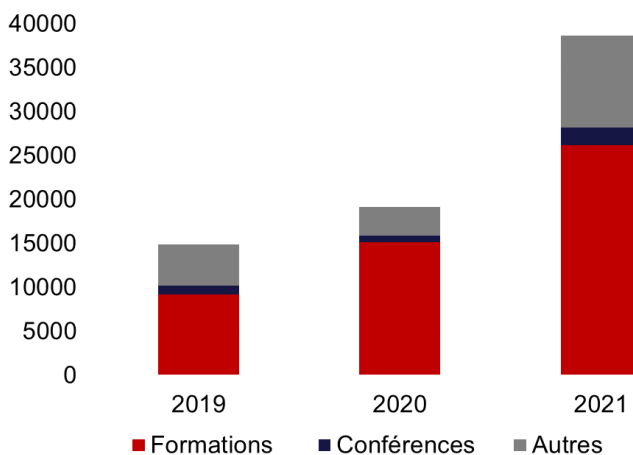


Figure 2 : Evolution des Prestations depuis 2019

Par rapport au budget 2021, il est à noter que l'action support au projet Laubapro autour des soubassements en pierre sèche à hauteur de 2 000 € a bien eu lieu et est en cours de finalisation (fiches pratiques), alors que la somme qui devait être versée pour l'aide aux Rencontres de la Pierre Sèche Var a été reportée au budget 2022.

A noter que nous avons amorti l'impression de 1 000 guides PS effectuée en 2019 sur 3 ans, la dotation annuelle aux amortissements liée à ce poste s'élève à 1 870 € pour 2021.

L'exercice final se solde par un excédent de 18 214 € en nette augmentation par rapport aux années passées. La position bancaire de la FFPPS était de 36 401 € au 31/12/2022.

La conclusion sur l'exercice 2021 vient confirmer celle de 2020 et 2019 quant à la capacité de la Fédération d'autofinancer ses projets et ses ambitions. A côté des cotisations, vente de guides PS et les formations qui restent le cœur des entrées de la fédération, les études et diagnostics labellisés FFPPS sont un autre puissant levier pour augmenter sa marge de manœuvre. Le nombre d'adhérents dits actifs est en constante progression et montre la confiance accordée à la Fédération pour mener sa mission de structuration de la filière Pierre sèche et promouvoir cette technique constructive.

Eric Vincens, Trésorier

Bilan d'activité 2021

Formations

- Du 1er au 3 mars 2021 à Cassis (13) : une formation pour agriculteurs avec la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône. Intervenants : Claire CORNU, Albert PORRI et Olivier LENORMAND muraillers formateurs (12 participants).
- 24 & 25 juin 2021 Formation prescripteurs dans les Pyrénées orientales (66) en partenariat avec le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Intervenants : Eric VINCENS, enseignant chercheur à l'Ecole Centrale de Lyon, Frédéric BERTHOMMIER artisan murailler (20 participants).
- 16 & 17 septembre 2021 : Formation prescripteurs à Agey, en Côte d'Or (21) Bourgogne : formation prescripteurs co-organisée avec le CAUE21. Intervenants : Benjamin TERRADE, chercheur à l'Université Gustave Eiffel, Gildas BODET, Thomas COHU et Bruno SCHNEIDER, artisans muraillers en Bourgogne Franche-Comté (22 participants).
- 23 et 24 septembre 2021, Formation prescripteurs à Galeria (Haute-Corse) en partenariat avec la DREAL Corse. Réalisé partiellement en ligne, Intervenants : Eric VINCENS, enseignant chercheur à l'Ecole Centrale de Lyon, Charlotte PEYRONNENC, Antoine SILVESTRI et Stéphane VALLET, artisans muraillers en Corse (20 participants).
- Du 23 au 26 novembre 2021 au Domaine Bunan à La Cadière d'Azur (83) : une formation pour agriculteurs avec la Chambre d'Agriculture du Var. Intervenants : Albert PORRI et Olivier LENORMAND muraillers formateurs (7 participants).

Participation au salon Rocalia

La FFPPS, partenaire du salon biennuel de la pierre naturelle [Rocalia](#), depuis sa première édition en 2017, a renouvelé sa participation à l'organisation de l'événement. En phase préparatoire, contribution à la conception de l'espace dédié aux métiers de la pierre et tout particulièrement à la technique pierre sèche (Espace Métiers et Compétences avec deux comptoirs dédiés à la formation certifiante + conception d'une oeuvre en pierre sèche, "De rebus Naturae").

En phase réalisation, en amont du salon, construction de l'oeuvre "De rebus Naturae" par une équipe de muraillers adhérents FFPPS (Alain Gély, Gildas Bodet, Matéo Courty, Alex Porri, Olivier Lenormand, Sergio Médina et Martin Muriot) avec les pierres de carrières adhérents FFPPS : les carrières Poccachard (69), la carrière de Beauchamp (50) et de la carrière des Pierres mureuses de Bourgogne (21) + les pierres taillées et sculptées par le lycée professionnel Camille Claudel (Remiremont, 88).

Pendant le salon, accueil des visiteurs sur le stand de la FFPPS où de nombreux invités ont présenté leurs actions en faveur du développement de la filière "pierre sèche".



L'équipe des murailleurs-bâisseurs devant leur œuvre (de gauche à droite : Alain Gély, Martin Muriot, Gildas Bodet, Alexandre Porri, Olivier Lenormand, Sergio Médina, Matéo Courty)

Fiches chantier exemplaires

Création de deux nouvelles fiches « exemples d'ouvrages contemporains »

- [Création d'un jardin d'agrément à Réveillon](#) (51) par l'Atelier des Augures et LOP Pierre Sèche
- [Création d'un mur de soutènement routier à Rocamadour](#) (46) par Range-Cailloux

Création d'une fiche « exemples d'ouvrages du patrimoine »

- [Création d'une calade en galets à Rouffiac](#) (11) par les murailleurs Languedociens

Etude sur les soubassements d'habitations en pierre sèche dans le cadre de LAUBAPRO

Réalisation d'une analyse des systèmes architecturaux existants de soubassement en pierre sèche en France et à l'étranger (solutions présentes dans le patrimoine vernaculaire et projets contemporains). Ce travail est porté par l'association Gens des Pierres dans le cadre du projet Laubapro. Il a été également suivi par Eric Vincens de l'Ecole centrale de Lyon. Ce travail est en cours de finalisation.



Fermes aux Marmottes, Manigod (74) © S. Nemoz



Chèvrerie, La Plagne (09) © S. Nemoz

Lancement du Groupe de Travail France PCI.

Suite à l'inscription de ["L'Art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques"](#) à la liste du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO il incombe à la FFPPS de travailler au Plan de sauvegarde de l'élément pierre sèche, pour sa partie française. Il s'agit de faire remonter à France PCI l'ensemble des actions menées pour la sauvegarde de l'élément pierre sèche en France et de monter des projets de développement de la filière pierre sèche en relation avec l'inscription au PCI UNESCO.

Un groupe de travail et un plan stratégique ont été rédigés afin de poser les objectifs et contours de cette démarche. Le groupe de travail est animé par Sébastien Balestrieri (adhérent FFPPS, Chargé de projet Développement territorial) et Laurent Tuccinardi (membre CA FFPPS, chef d'entreprise).

Développement du marché des entreprises du paysage (UNEP, FFP...)

Cette action est portée par Eric Leboucher (Pierre de Beauchamps), qui mène un travail de développement du marché en direction des entreprises du paysage au nom de la FFPPS. Les actions menées permettent également de développer le marché de la pierre sèche dans le grand ouest.

- Développement de préparations à la Certification aux premiers gestes "RBPS - restaurer et bâtir en pierre sèche » dans le cadre d'une convention entre Pierre de Beauchamps Batipôle en Limouxin.
- Développement de modules courts en direction de différents publics (écoles et salariés des métiers du paysage, agents des collectivités, architectes, autres).
- Présentation d'un mur en pierre sèche sur le stand de l'UNEP lors de Paysalia 2021 et organisation d'une conférence "Pierre sèche et biodiversité". La relation de confiance avec l'UNEP a aussi permis d'obtenir un article sur la pierre sèche, dans la revue du syndicat national.
- Création de plusieurs ouvrages de référence pour montrer le potentiel de création en pierre sèche dans le jardin, à des prospects publics ou privés.
- Participation à l'organisation des Journées 2022 de la pierre sèche en baie du Mont Saint Michel du 19 au 22 mai 2022.
- Contribution à la création de la maison de la "Maison de la Nature et de la pierre sèche" dans le Calvados, qui développe des animations d'éducation à l'environnement, afin de communiquer vers le grand public, les écoles et les élus.



Initiation à la pierre sèche pour les élèves du lycée d'Evreux

Prestations d'assistance

- Diagnostic des murs de soutènement sur le parcours de la Voie Sarde, commune de Saint-Sulpice, Savoie. (Jean-Michel Etienne et Sten Forcioli pour la FFPPS)
- Diagnostic des structures en pierre sèche de la piste de bobsleigh de Chamonix (Haute-Savoie), JO d'hiver de 1924. (Jean-Michel Etienne et Sten Forcioli pour la FFPPS)
- Animation d'un atelier pédagogique pour le Grand Site de France de Sixt-Fer-à-Cheval (Haute-Savoie) + repérage et descriptions d'ouvrages emblématiques et recommandations pour un développement de la filière pierre sèche sur le territoire. (Martin Muriot)
- Visite de terrain pour le PNR du Morvan + rédaction d'un compte-rendu pour l'organisation de stages d'initiation + recommandations pour un développement de la filière pierre sèche sur le territoire . (Martin Muriot)

Conférences

- 11 janvier en visioconférence pour plusieurs acteurs de la vallée de Chamonix en Haute Savoie (74) rassemblés à Chamonix - Claire CORNU
- 19 février en visioconférence pour plusieurs acteurs de l'Ariège (09) - Claire CORNU
- 26 mars en visioconférence dans le cadre d'un cycle de 7 webinaires proposé par le *Collectif PAP (paysages de l'après pétrole)* : lecture #5 "Les outils du paysage, sobriété, concertation, durabilité" : sobriété par Alain FREYTEY paysagiste-concepteur, concertation par Laurence RENARD paysagiste-conceptrice, et durabilité par l'exemple de la pierre sèche - Claire CORNU
- 2 avril en visioconférence pour plusieurs acteurs de la Creuse (23) rassemblés à Moutier Rozeille - Claire CORNU
- Avril-mai : participation à 3 tables rondes organisées par le Grand Site de France Solutré-Vergisson (Saône-et-Loire) et le CAUE 71 entre avril et mai. (Martin Muriot)
- 3 juillet, conférence pour le CAUE 16 à Etagnac en Charente (16) - Claire CORNU,
- 13 août, conférence pour le Cercle des Amis de Najac en Aveyron (12) - Eric VINCENS
- 8 septembre, conférence pour le Parc naturel régional du Mont-Ventoux, à St Didier en Vaucluse (84) - Claire CORNU
- 5 novembre, conférence pour le Service Patrimoine Environnement et Aménagements Durables, espaces naturels sensibles, du Conseil départemental du Lot à Gramat (46) - Claire CORNU

Communication interne :

- Envoi de 3 lettres aux adhérents
- Diffusion de 9 offres (appel d'offres, offres d'emploi...) dans l'espace adhérents

Prêts de l'exposition pierre sèche :

- Sept – octobre 2021 : Finistère (29) : "La pierre sèche, élément patrimonial de nos paysages", organisé par le Réseau Pierre Sèche Finistère (RPS29).
- Septembre 2021 : Haute-Savoie (73) : Atelier de sensibilisation et d'initiation à la création de murs en pierres sèches à Sixt-Fer-à-Cheval.

Etat des adhésions fin 2021 :

- L'association comptait 132 adhérents à jour de cotisation fin 2021 (vs 121 en 2020 et 94 en 2019), dont :
 - Collège 1 : Fondateurs : 2 membres
 - Collège 2 : Praticien·ne·s : 68 membres
 - Collège 3 : Scientifiques : 5 membres
 - Collège 4 : Filière & territoires : 49 membres
 - Membres d'honneur : 8 membres

Nouveau membre d'honneur : **Claire Cornu**, nommée à l'unanimité des membres présents lors du CA du 17 février 2022 en remerciement des services rendus à la FFPPS.

Annexe 3 : Etat des comptes 2021



FEDE FRANCAISE PROFESSIONNELS DE LA PIERRE SECHE

RUE DE LA RICLAINE

71240 NANTON

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FEDE FRANCAISE PROFESSIONNELS DE LA PIERRE SECHE

RUE DE LA RICLAINE

71240 NANTON

COMPTES ANNUELS au 31/12/2021

COMPTES ANNUELS

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat
- Détail des comptes bilan actif passif
- Détail Compte de résultat
- Etat des Immobilisations

AUDEX AUDIT & EXPERTISE

213 B4 RUE DE GERLAND

69007 LYON

Dossier N° 000958 en Euros.

FEDE FRANCAISE PROFESSIONNELS DE LA PIERRE SECHE

RUE DE LA RICLAINE

71240 NANTON

COMPTES ANNUELS

AUDEX AUDIT & EXPERTISE

213 B4 RUE DE GERLAND

69007 LYON

Dossier N° 00058 en Euros.

FEDE FRANCAISE PROFESSIONNELS DE LA PIERRE SECHE
71240 NANTON

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	5 669	2 408	3 261	5 151	1 890	36.70
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	15		15	15		
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Total II	5 684	2 408	3 276	5 166	1 890	36.59
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	1 557		1 557	9 266	7 709	83.20
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	36 456		36 456	7 198	29 258	406.45
Charges constatées d'avance (3)						
Total III	38 013		38 013	16 465	21 549	130.88
Comptes de Régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	43 697	2 408	41 289	21 630	19 659	90.89

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Dossier N° 000958 en Euros.

AUDEX AUDIT & EXPERTISE

FEDE FRANCAISE PROFESSIONNELS DE LA PIERRE SECHE
71240 NANTON

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	17 349	17 349				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	2 772	2 762	5 534	200.37		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	18 214	5 534	12 680	229.10		
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	38 336	20 122	18 214	90.52			
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						
	Dettes fiscales et sociales						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	2 953	1 509	1 445	95.75			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	2 953	1 509	1 445	95.75		
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	41 289	21 630	19 659	90.89			

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 953 1 509

FEDE FRANCAISE PROFESSIONNELS DE LA PIERRE SECHE
71240 NANTON

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	43 205		43 205	21 614		21 591	99.90
Chiffre d'affaires NET	43 205		43 205	21 614		21 591	99.90
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			9 698	7 000		2 698	38.54
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			52 903	28 614		24 289	84.89
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			32 720	22 561		10 159	45.03
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 890	518		1 372	264.86
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			34 610	23 079		11 531	49.96
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			18 293	5 534		12 759	230.54
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

FEDE FRANCAISE PROFESSIONNELS DE LA PIERRE SECHE
71240 NANTON

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		0		0	0	3.57
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		0		0	0	3.57
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		0		0	0	3.57
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		18 293		5 534	12 759	230.53
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		79			79	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		79			79	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		79			79	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		52 903		28 614	24 289	84.89
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		34 689		23 079	11 610	50.30
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		18 214		5 534	12 680	229.10

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Dossier N° 000953 en Euros.

AUDEX AUDIT & EXPERTISE

FEDE FRANCAISE PROFESSIONNELS DE LA PIERRE SECHE
71240 NANTON

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 261		5 151	1 890	36.70
21800000 AUTRES IMMOBILISAT CORPORELLES		5 669		5 669		
28180000 AMORT AUTRES IMMOB CORPORELLES		2 408		518	1 890	364.86
AUTRES TITRES IMMOBILISES		15		15		
27100000 TITRES IMMOBILISES		15		15		
Total II		3 276		5 166	1 890	36.59
AUTRES CREANCES		1 557		9 266	7 709	83.20
46700000 AUTRES CPDES DÉBIT. OU CRÉDIT.				1 532	1 532	100.00
46870000 PRODUITS À RECEVOIR		1 557		7 655	6 098	79.66
47000000 COMPTE TRANSITOIRE OU ATTENTE				79	79	100.00
DISPONIBILITES		36 456		7 198	29 258	406.45
51200000 CREDIT MUTUEL LYON		36 401		7 143	29 258	409.59
51720000 LIVRET BLEU		55		55	0	0.49
Total III		38 013		16 465	21 549	130.88
TOTAL GENERAL		41 289		21 630	19 659	90.89

FEDE FRANCAISE PROFESSIONNELS DE LA PIERRE SECHE
71240 NANTON

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAL	17 349		17 349			
10210000 FONDS ASSOCIATIFS	17 349		17 349			
REPORT A NOUVEAU	2 772		2 762		5 534	200.37
11000000 REPORT À NOUVEAU(SOLDE CRÉDIT)	2 772				2 772	
11900000 REPORT À NOUVEAU (SOLDE DÉBIT)			2 762		2 762	100.00
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	18 214		5 534		12 680	229.10
Total I	38 336		20 122		18 214	90.52
AUTRES DETTES	2 953		1 509		1 445	95.75
46860000 CHARGES À PAYER	2 953		1 509		1 445	95.75
Total IV	2 953		1 509		1 445	95.75
TOTAL GENERAL	41 289		21 630		19 659	90.89

FEDE FRANCAISE PROFESSIONNELS DE LA PIERRE SECHE
71240 NANTON

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	43 205		21 614		21 591	99.90
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	38 462		19 169		19 293	100.65
70880000 PDT'S D'ACTIVITÉS ANNEXES -GUID	4 743		2 445		2 298	94.00
Chiffre d'affaires NET	43 205		21 614		21 591	99.90
AUTRES PRODUITS	9 698		7 000		2 698	38.54
75600000 COTISATIONS	8 280		6 940		1 340	19.31
75610000 DON'S	1 418		60		1 358	NS
Total des Produits d'exploitation	52 903		28 614		24 289	84.89
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	32 720		22 561		10 159	45.03
60630000 FOURNIT ENTRETIEN PETIT ÉQUIPT	454				454	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	29				29	
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	106		106			
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE			205		205	100.00
62200000 PRESTATIONS/ETUDES	11 576		7 053		4 523	64.13
62201000 PRESTATIONS/FORMATIONS	11 601		8 187		3 414	41.70
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	720		720			
62300000 PUBLICITÉ, PUBLICATIONS	2 927		4 594		1 666	36.27
62510000 VOYAGES ET DÉPLACEMENTS			1 256		1 256	100.00
62560000 MISSIONS	4 342				4 342	
62600000 FRAIS POSTAUX ET DE TÉLÉCOMM.	582		253		328	129.61
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉ	72		87		15	17.00
62780000 AUT FRAIS ET COMM PRESTAT SERV	30				30	
62810000 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS.)	280		100		180	180.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 890		518		1 372	264.86
68112000 DOT. AMORT. IMMOB CORPORELLES	1 890		518		1 372	264.86
Total des Charges d'exploitation	34 610		23 079		11 531	49.96
Résultat d'exploitation	18 293		5 534		12 759	230.54
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	0		0		0	3.57
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0		0		0	3.57
Total des Produits financiers	0		0		0	3.57
Résultat financier	0		0		0	3.57
Résultat courant avant impôts	18 293		5 534		12 759	230.53
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	79				79	
67200000 (COMPTE À DISPOSIT ENTREPRISE)	79				79	
Total des Charges exceptionnelles	79				79	
Résultat exceptionnel	79				79	
Total des produits	52 903		28 614		24 289	84.89

FEDE FRANCAISE PROFESSIONNELS DE LA PIERRE SECHE
71240 NANTON

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21800000 AUTRES IMMOBILISAT CORPORELLES

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00001 000 1000	GUIDES	5 668.52	230920	L 33,33	518.00	1 890.00	2 408.00	3 260.52	

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations				Diminutions			Valeur brute Immo. fin exercice
	Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Cession	Poste/Poste	Total	
5 668.52								5 668.52

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total			Dotations	Reprises
518.00	1 890.00			1 890.00		2 408.00		

Projets et actions 2022

Evenements

- Fête des 10 ans de la FFPPS
- Co-organisation des rencontres régionales de la pierre sèche dans le Var : les 6 et 7 mai 2022
- Co-organisation de deux formations prescripteurs :
 - En partenariat avec le CAUE du Var : formation prescripteur les 4 et 5 mai
 - En partenariat avec le PNR des millevaches : date non fixée
- Co-organisation d'une formation sur mesure avec l'UNTEC
- Co-organisation d'un événement sur la garantie décennale pour les artisans pierre sèche

Partenariats :

- Mise en route du Groupe de Travail France PCI
- Convention de partenariat avec le collectif « manifeste pour une frugalité heureuse et créative » : promotion des adhérents FFPPS dans le réseau du collectif + échange d'informations en vue de nouveaux projets

Création de contenus :

- Refonte de la fiche "Commande publique et pierre sèche"
- Création d'une fiche pratique "Se former à la construction des murs en pierre sèche quand on est agriculteur" (titre provisoire) en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.
- Création de quatre fiches chantier exemplaire : Collias, Etagnac, Montmajour, La Calmette.
- Création d'une nouvelle exposition pierre sèche

Communication

- Refonte du site internet : définition du cahier des charges et travail sur le contenu en vue d'une mise en ligne courant 2023

Note : ce programme n'intègre que des opérations programmées à la date de l'AG. D'autres actions pourront être menées au cours de l'année à venir.

Budget prévisionnel 2022

Recettes		Commentaires	Prix de vente unitaire	Nombre unités	Chiffre d'affaire annuel
adhésions					8 000,00
ventes documentation					2 800,00
formations					15 100,00
prescripteurs	CAU + PNR Millevaches		6 000,00	2	12 000,00
autre	commande chambres d'agriculture		3 100,00	1	3 100,00
conférences			390,00	1	390,00
Autres prestations					0,00
TOTAL RECETTES					26 290,00

Dépenses	Descriptif du compte	Commentaires	Coût unitaire	Nb Unités	Coût annuel
Frais généraux					2 600,00
cotisations : FPCI & SPS & ICOMOS & ARTERRA					300,00
assurance					110,00
affranchissement					600,00
bureau & CA					870,00
comptabilité					720,00
communication et promotion					8 530,00
site internet abonnement & réactualisation & interventions & référencement					3 000,00
immobilisation impression guides					1 890,00
bureau & CA					700,00
Création fiches + impression					3 000,00
Actions FFPPS					8 200,00
France PCI					3 000,00
Rencontres PS du Var					2 000,00
Fête des 10ans	logement + restauration				3 200,00
Prestations					6 200,00
formations	prescripteurs		2 000,00	2	4 000,00
	chambre d'agriculture		2 200,00	1	2 200,00
Frais mission					700,00
réseautage					700,00
TOTAL DEPENSES					26 290,00

Annexe 5



Fédération Française des Professionnel·le·s de la Pierre Sèche (FFPPS)

(Note : Les nouveautés insérées dans les statuts lors de l'AG 2022 figurent en bleu dans le texte)

Article 1^{er}

Il est fondé le 20 janvier 2012 à Avignon, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : Fédération Française des Professionnel·le·s de la Pierre Sèche (FFPPS).

Article 2 : Objet social

✓ **Structurer et animer un réseau de praticien·e·s de la pierre sèche :**

Souder le réseau d'experts artisans/scientifiques ; Identifier et fédérer de ; nouveaux Professionnel·le·s ; créer de nouvelles passerelles : artisans/agriculteurs, artisans/forestiers... ; inciter à la qualification des Professionnel·le·s ; développer les coopérations et formaliser des partenariats ; accompagner les territoires dans cette dynamique.

✓ **Porter la parole des Professionnel·le·s :**

Communiquer sur l'excellence de la pierre sèche dans le cadre du Développement Durable ; promouvoir le système constructif (recherche, certification, guides, argumentaires, chartes...) ; lever les freins au développement du marché de la pierre sèche (TVA, approvisionnement...) ; sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire (filères bâtiment, environnement, paysage, agriculture, forêt...) ; assurer expertises-conseils auprès des donneurs d'ordres et assureurs...

✓ **Développer l'emploi et la formation autour de la pierre sèche :**

Eveiller les vocations, garantir et diffuser l'offre de formation professionnalisante et diplômante ; soutenir les structures existantes ; garantir la formation des formateurs en pierre sèche ; favoriser l'emploi ; participer à des manifestations professionnelles.

Ainsi que toute action en faveur de la reconnaissance, du développement et de la promotion du système constructif pierre sèche en général.

Article 3 : Siège social

Le siège social est fixé **rue de la Riclaine à Nanton (71240)**. Il pourra être transféré par décision du Conseil d'Administration.

Article 4 : Durée



Article 5 : Composition

La FFPPS est constituée de 6 collèges :

1. Collège des fondateurs

Peuvent être membres de ce collège :

Les organisations suivantes, ayant participé à la création de la FFPPS :

- Les Muraillers de Provence,
- La Confrérie des Bâisseurs en Pierre Sèche (CBPS),
- Les Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches (ABPS),
- Le laboratoire Géo matériaux de l'École nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) ,
- Le laboratoire Tribologie et dynamique des systèmes de l'École Centrale de Lyon (ECL),
- Le laboratoire Navier de l'École nationale des Ponts & Chaussées ,
- Le Parc National des Cévennes (PNC),
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse (CMA84),

Les personnes suivantes, figurant au PV de l'AG constitutive du 20 janvier 2012 :

- Paul ARNAULT, Président des Muraillers de Provence,
- Thierry AUBERT, Président de la CMA84,
- Raymond BASTIDE, Compagnon,
- Olivier CAMPISTRON, Compagnon tailleur de pierre,
- Anne-Sophie COLAS, IFSTTAR,
- Jean CABANEL,
- Claire CORNU, Chargée de développement, CMA84,
- Yvan DELAHAYE, Muraillers de Provence,
- Matthieu DOLLFUSS, Architecte au PNC,
- Marc DOMBRE, Président des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches (ABPS),
- Bruno DURAND, ABPS,
- Jean-Paul FOUCHER, Directeur de l'Institut de recherche et de formation aux métiers de la pierre à Rodez,
- Denis GARNIER, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées,
- Yves MARCHAND, Administrateur CMA84 et CAPEB84,
- Jacques MERLIN, Directeur du Parc National des Cévennes (PNC),
- Cathy O'NEILL, ABPS,
- Didier RIEUX, CBPS,
- Maurice ROUSTAN, Président de la CBPS,
- Eric VINCENS, Ecole Centrale de Lyon,

2. Collège des praticien-ne-s :



Peuvent être membres de ce collège les praticiens Professionnel-le-s actifs : artisans, salarié-e-s, entreprises employant des praticien-ne-s, associations de praticien-ne-s

Conditions d'accès :

- *avoir une activité de construction en pierre sèche ou apparentée, attestée par des références de réalisations communiquées aux adhérent-e-s.*
- *s'engager à respecter les règles de l'art ainsi que les règles professionnelles de construction en pierre sèche.*

3. Collège des scientifiques :

Peuvent être membres de ce collège les chercheur-e-s, enseignant-e-s-chercheur-e-s, doctorant-e-s... actifs

Condition d'accès :

- *produire des travaux de niveau et qualité académique.*

4. Collège filière et territoires :

Peuvent être membres, les exploitant-e-s de carrières, les architectes, les paysagistes-concepteurs, les bureaux d'études techniques, les collectivités, les organismes consulaires, les centres de formation professionnelle, les enseignant-e-s, les expert-e-s en paysage, urbanisme, patrimoine...

Condition d'accès :

- *Avoir une activité professionnelle dans un domaine lié à la pierre sèche ou être un organisme public partie-prenante ou intéressé par la pierre sèche.*

5. Collège des ami-e-s de la pierre sèche :

Peuvent être membres, toute personne, association ou institution sympathisante de la pierre sèche et souhaitant marquer son soutien à la filière ou bénéficier de conseils et ressources.

Les membres de ce collège ont une voix consultative lors des votes. Ils reçoivent toutes les informations produites par la FFPPS (lettre aux adhérents, comptes rendus...) pour une cotisation symbolique. En revanche ils ne figurent pas sur l'annuaire des Professionnel-le-s de la pierre sèche.

6. les Membres d'honneur :

Peuvent être membres d'honneur les personnes ayant contribué à la progression de la filière pierre sèche et rendu des services signalés à l'association. Les titulaires sont nommé-e-s en Conseil d'Administration et dispensé-e-s de cotisation.



Tout membre prend l'engagement de se conformer aux statuts, de respecter les documents annexes et verser annuellement une cotisation. Seuls les membres d'honneur sont dispensé-e-s de cotisation.

Article 6 : Adhésion – Radiation

Les adhérent-e-s peuvent être des personnes physiques ou morales, de droit public ou privé.

Condition d'accès : adhérer aux présents statuts et au règlement intérieur de la fédération et être à jour de sa cotisation annuelle à la date de l'AG.

Pour faire partie de l'association, il faut être parrainé-e par au moins 2 membres, puis agréé-e par le Bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admissions présentées.

La qualité de membre de l'association se perd par :

- démission par courrier RAR adressé au Président du Conseil d'Administration, acceptée et effective par retour de courrier ;
- décès ;
- radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave (l'intéressé-e ayant été invité-e par lettre recommandée à se présenter devant le bureau, et, le cas échéant aidé-e par 2 personnes de son choix, pour fournir des explications).

Article 7 : Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

1. Le montant des droits d'entrée et de cotisations ;
2. Les prestations fournies lors de ses activités : conférences, démonstrations, expertises, conseils, formations...quote-part relative aux opérations effectuées par les membres dans le cadre de l'association,
3. Les subventions,
4. Les dons et legs,
5. Toutes ressources autorisées par la loi.

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat, un bilan et une annexe, conformément aux dispositions du règlement du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les cotisations sont fixées dans le règlement intérieur de l'association

Article 9 : Conseil d'Administration et Bureau

Article 9-1 : le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 10 à 15 membres issus des collèges

- Collège des fondateurs ; entre 0 et 3 membres
- Collège des praticien.ne.s : entre 6 et 8 membres
- Collège des scientifiques : entre 1 et 3 membres
- Collège filière et territoires : entre 3 et 5 membres

Le collège des praticiens représentera au moins 50% du CA.

Si le nombre d'Administrateurs dépasse 15 membres c'est le candidat qui a le plus de voix et une place vacante dans son collège qui est retenu.

Pour postuler au Conseil d'Administration il faut :

- Etre adhérent·e depuis 1 an au moins,
- Etre à jour de sa cotisation,
- Etre parrainé·e par un·e membre au moins du Conseil d'Administration,
- Remettre une profession de foi justifiant de l'activité menée dans le domaine de la pierre sèche et des actions sur lesquelles le/la candidat·e souhaite s'investir. La profession de foi sera transmise aux adhérent·e-s trois jours au moins avant l'AG.

Le Conseil d'Administration statue à la majorité des administrateurs présent·e-s ou représenté·e-s. En cas d'égalité numérique la majorité est fixée à la moitié des voix plus une.

Le Conseil d'Administration peut inviter toute personne qualifiée à prendre part à titre consultatif à ses réunions ou travaux.

Article 9-2 : Le Bureau

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, à main levée, un bureau composé de 5 sièges au plus :

- ✓ Un·e président·e ;
- ✓ Deux vice-président·e-s ;
- ✓ Un·e secrétaire;
- ✓ Un·e trésorier·e.

La·e Président·e doit être membre du Conseil d'Administration depuis plus de 1 an

Le Conseil d'Administration et le Bureau sont élus pour 2 ans, reconductibles.



En cas de vacances, le CA pourvoit au remplacement de ses membres.

Le vote par procuration est autorisé ; chaque administrateur-ice ne pouvant détenir que deux mandats.

Article 10 Réunions

Le CA se réunit une fois, au moins, tous les six mois, sur convocation du Président·e, ou sur la demande du quart de ses membres.

Le Conseil ne peut délibérer valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent ou représenté. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; En cas d'égalité numérique la majorité est fixée à la moitié des voix plus une. Tout·e membre du CA qui ne sera pas à jour de sa cotisation ou qui, sans excuse, n'aura pas assisté à deux réunions consécutives pourra être considéré·e comme démissionnaire.

Article 11 Rétributions

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir de rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées au sein de l'Association. Des remboursements de frais liés aux déplacements sont seuls possibles à hauteur des sommes stipulées dans le règlement intérieur de l'association. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du Conseil d'Administration statuant hors de la présence des intéressés; des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérification.

Les agents rétribués de l'association peuvent être appelés par La·e Président·e à assister avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Article 12 Pouvoirs et délégations

La·e président·e représente l'association, exerce tous ses droits et est investi·e de tous les pouvoirs nécessaires pour agir dans tous les cas au nom de l'association. Il/elle préside les séances et dirige les travaux de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et du Bureau.

Article 13 Assemblée Générale ordinaire

L'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les membres de l'association. L'AG ordinaire se réunit au moins une fois par an. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par le Conseil d'Administration. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.



Le Président, assisté des membres du Bureau, préside l'Assemblée et expose :

- ✓ la situation morale de l'association,
- ✓ le rapport financier de l'année écoulée,
- ✓ les orientations à venir et moyens d'y parvenir,
- ✓ le budget prévisionnel pour l'année à venir,
- ✓ le tableau des cotisations annuelles.

Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale, que les questions soumises à l'ordre du jour ou validées en début de séance. **Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Le quorum est fixé à un tiers des adhérent-e-s professionnel-le-s à jour de leur cotisation présent-e-s ou représenté-e-s lors de l'Assemblée générale.**

Le vote par procuration est autorisé, chaque adhérent-e pouvant détenir au plus trois procurations. Si un-e adhérent-e a reçu plus de trois procurations au début de l'AGE les mandats excédentaires sont répartis entre les adhérent-e-s à jour de cotisation présent-e-s.

Article 14 Assemblée Générale extraordinaire (AGE)

L'assemblée Générale se tient en assemblée extraordinaire lorsqu'elle est appelée à statuer sur des modifications apportées à ses statuts, sur la fusion de l'association avec une autre de même objet, ou sur sa dissolution.

Elle est convoquée au moins quinze jours à l'avance par le CA, ou sur demande adressée au Président du CA et signée par la moitié plus un des membres inscrits.

Les propositions de modifications des statuts, de fusion ou de dissolution doivent être soumises au CA deux mois au moins avant la séance de l'AGE.

**L'AGE statuera à la majorité des deux-tiers des voix présentes ou représentées.
Le quorum est fixé à la moitié des adhérent-e-s professionnel-le-s à jour de leur cotisation.**

Le vote par procuration est autorisé, chaque adhérent-e pouvant détenir au plus trois procurations. Si un-e adhérent-e a reçu plus de trois procurations au début de l'AGE les mandats excédentaires sont répartis entre les adhérent-e-s à jour de cotisation présent-e-s.

Si le quorum n'est pas atteint lors de l'assemblée, l'AGE sera à nouveau convoquée à quinze jours d'intervalle. Lors de cette nouvelle réunion, elle pourra délibérer à la majorité simple des membres présent-e-s ou représenté-e-s, et ce quel que soit le nombre de membres présent-e-s.

En cas de dissolution prononcée, un ou plusieurs liquidateur·ice·s sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

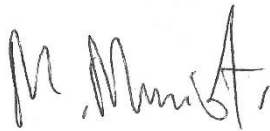
Article 15 Règlement intérieur

Un règlement intérieur pourra être établi ou modifié par le Conseil d'Administration, qui le fera alors approuver par l'Assemblée Générale ordinaire. Ce règlement éventuel précisera certains points des statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Les présents statuts ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mai 2022 à Draguignan.

Le Président

Martin Muriot



Le Trésorier

Eric Vincens



Le secrétaire

Daniel Munck



Annexe 6

Renouvellement du Conseil d'administration :

Candidatures déclarées

Collège 1 : membres fondateurs

- /

Collège 2 : praticien·ne·s

- Arnaud AUTRIC (renouvellement)
- Vincent LUGEUX (cf présentation remise ci-après)
- Martin MURIOT (renouvellement)
- Laurent TUCCINARDI (renouvellement)

Collège 3 : scientifiques

- Eric VINCENS (Ecole Centrale Lyon) (renouvellement)

Collège 4 : filières & territoires

- Sten FORCIOLI (Géolithe) (cf présentation remise ci-après)

Le vote se tient à bulletin secret.

Collège	Candidat	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention	Résultat
2	Arnaud AUTRIC	52	51	51			Elu
2	Vincent LUGEUX	52	51	51			Elu
2	Martin MURIOT	52	51	51			Elu
2	Laurent TUCCINARDI	52	51	50		1	Elu
3	Eric VINCENS	52	51	51			Elu
4	Sten FORCIOLI	52	51	50		1	Elu

Composition du CA au 08 mai 2022 :

Collège 1 – Membres fondateurs

Yvan Delahaye

Collège 2 – Professionnels

Arnaud Autric, Eric Leboucher, Vincent Lugeux, Alain Mathieu, Martin Muriot, Laurent Tuccinardi,

Collège 3 – Scientifiques

Denis Garnier, Eric Vincens

Collège 4 : Associations, collectivités

Sten Forcioli, Daniel Munck

Candidature de Sten Forcioli au Conseil d'administration de la FFPPS

AG du 8 mai 2022 ; Draguignan, Var

Bonjour.

Je suis Ingénieur.

Je ne suis pas un super Ingénieur calculateur. Je ne suis pas l'Ingénieur qui applique irréprochablement les codes de conduite. Je suis l'Ingénieur qui s'attache à regarder, comprendre, proposer des solutions et améliorer.

Je suis arrivé dans le monde de la maçonnerie par l'Ingénierie ; par la mécanique des sols et la géotechnique.

Lors des premières journées nationales de la maçonnerie en 2016, en région parisienne, j'ai rencontré l'équipe de la FFPPS.

Cette équipe m'est apparu aussi sympathique que proche de mes valeurs humaines, techniques et environnementales.

Après avoir participé à une formation de prescripteurs Pierre Sèche dans les Baronnies provençales, j'ai fait adhérer mon bureau d'Ingénieurs Conseils Géolithe à la FFPPS.

Cette adhésion avait pour ambition :

- d'améliorer la sensibilité de nos Ingénieurs pour les ouvrages ductiles et durables,
- de participer à conserver et restaurer les murs qui préservent le paysage et abritent sa biodiversité,
- de concrétiser un ressenti d'intérêt technique et humain pour le savoir-faire des muraillers.

Depuis 8 ans, je participe à des actions de la fédération. J'accompagne certains de ses membres lorsqu'ils ont besoin d'un conseil d'ordre géotechnique ou lorsqu'ils ont besoin d'aide pour présenter à un gestionnaire l'intérêt de préserver, d'entretenir ou de reconstruire un patrimoine pierre sèche.

Je présente ma candidature au CA afin d'apporter à la fédération ma compétence d'Ingénieur Conseil ; une compétence qui ne prétend pas remonter un mur ; une compétence qui est utile au Maître d'Ouvrage et au gestionnaire pour faire le bon choix, celui du savoir-faire des muraillers.

J'espère apporter également ma compétence pour permettre à la filière pierre sèche de se développer (ou de se redévelopper) dans les Alpes du Nord qui me semble avoir besoin de préserver son patrimoine de terrasses et de murs durables.

A Pontcharra, le 03 mai 2022

Sten FORCIOLI

GEOLITHE

**Candidature de Vincent Lugeux au
Conseil d'administration de la FFPS**

AG du 8 mai 2022 ; Draguignan, Var

Le Bar sur Loup, le 23/04/2022

Vincent Lugeux
Les Pierres du loup
200 avenue des écoles
06620 Le Bar sur Loup

Martin Muriot
FFPS

Objet : Candidature Conseil d'administration collègue 2

Monsieur le président,

Après avoir passé 17 ans au sein d'un groupe de logistique automobile, j'ai ressenti le besoin de me recentrer sur moi-même et de donner du sens à ma vie professionnelle. Souhaitant travailler dans la pierre, j'ai d'abord pensé à la formation tailleur de pierre avant de m'orienter vers la pierre sèche.

Diplômé du CQP n2 en novembre 2019, récemment installé en tant qu'artisan bâtisseur en pierre sèche en janvier 2021 et adhérent, je souhaiterais faire parti du CA collègue 2.

Conscient de ma modeste expérience en tant que bâtisseur, être membre du CA est pour moi l'opportunité d'appartenir mais aussi de représenter un réseau pluridisciplinaire et de passionnés garantissant un savoir-faire. C'est aussi la possibilité de promouvoir la pierre sèche en m'appuyant sur une association forte de son expérience et de sa place au niveau national. Enfin, être membre du CA, c'est aussi contribuer à la vie de l'association ainsi qu'à son développement (travail avec le PNR des prés-alpes d'azur, groupe de travail PCI Unesco, formation prescripteurs avec le CAUE du Var).

Dans l'espoir d'une réponse favorable de votre part, je vous souhaite, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

Vincent Lugeux

Annexe 7

Convocation de l'AG 2022

De: "FFPPS" <ffpps.contact@gmail.com>

À: "FFPPS" <ffpps.contact@gmail.com>

Envoyé: Jeudi 21 Avril 2022 17:48:59

Objet: Convocation AG 2022

Chères adhérentes, chers adhérents,

l'AG 2022 aura lieu le dimanche 8 mai de 10 à 13h à la Maison des Oeuvres, 2 avenue du 4 Septembre, Draguignan (Var). Elle sera suivie d'un barbecue, gratuit pour les adhérents à jour de cotisation (attention réservation impérative).

Ordre du jour et liens de téléchargement des documents :

Rapport moral et financier de 2021

- [Rapport moral 2021](#)
- [Bilan comptable détaillé 2021](#)

Programme et budget prévisionnel 2022

- [Plan d'action et budget prévisionnel 2022](#)

Modification des statuts en AGE

- [Proposition de statuts](#) (nouveaux statuts en bleu et anciens en orange) :

Renouvellement du conseil d'administration

Les administrateurs sont élus pour une période de 2 ans.
Cette année, sont renouvelables les postes suivants :

*** quatre postes au collège 2 (praticiens) :**

- sortant : Arnaud Autric
- sortant : Martin Muriot
- sortant : Laurent Tuccinardi
- un poste vacant suite au départ de JC Moyne

*** un poste au collège 3 (scientifiques) :**

- sortant : Eric Vincens

*** un poste au collège 4 (filière et territoires...) :**

- sortant : Loïc Vergier

Note pour mémoire : de nouveaux postes d'administrateur seront créés en cas d'adoption des nouveaux statuts lors de l'AG

Pour rejoindre l'équipe de direction, adressez votre candidature par retour de mail au plus tard le **mardi 3 mai 2022** à minuit. Aucune candidature ne pourra être prise en compte passée cette date.

Conditions requises pour postuler :

- Etre adhérent depuis au moins un an et à jour de votre cotisation,
- Etre parrainé par un membre du CA au moins
- Transmettre une profession de foi de 1 page maximum à l'attention des adhérents, indiquant vos activités dans le domaine de la pierre sèche et les actions que vous souhaitez porter au sein du CA.

Déroulement de l'AG :

Les décisions seront prises à la majorité des personnes présentes ou représentées. **Attention : seules les personnes à jour de leur cotisation peuvent voter ! Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation c'est le moment !**

APPEL À COTISATIONS 2022 :

Pour être membre de la FFPPS, il faut être à jour de sa cotisation ! Vous pouvez adhérer en ligne **sur notre site sécurisé** proposé par le Crédit Mutuel <https://www.payassociation.fr/ffpps/cotisation> Le justificatif sera automatiquement envoyé à votre adresse e-mail.

Merci de confirmer votre présence à l'AG et au barbecue par retour de mail.

En cas d'empêchement, merci de donner pouvoir à un participant (2 pouvoirs par personne maxi) sinon au Président Martin Muriot. A envoyer par courriel (à ffpps.contact@gmail.com) ou courrier sous la forme suivante :

POUVOIR :

Je soussigné.e (NOM, Prénom), adhérent.e de l'association Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche et à jour de ma cotisation pour l'année 2022, donne pouvoir à (NOM, Prénom), membre à jour de sa cotisation pour l'année en cours, ou à défaut, au Président pour me représenter à l'Assemblée Générale du 8 mai 2022 et prendre toute décision en mon nom.

Fait à (lieu), le (date)

Signature

On espère vous voir très bientôt !

LE BUREAU (Daniel Munck, Martin Muriot, Eric Vincens)

Fédération française des professionnels de la pierre sèche - FFPPS

<http://www.professionnels-pierre-seche.com/>

<https://www.facebook.com/professionnelspierreseche/>